L'Abeille de la Nouvelle-Orleans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 17 JUIN 1886.

## PETITES ANNONCES.

**DEMANDES.**

**On demande**—Une place de pharmacien en ville ou à la campagne. On fournira de bonnes recommandations. S'adresser par lettres à A. P. au bureau de l'Abeille. 16juin—7f

**A VENDRE.**

**Grocerie à vendre**—2me District, commande immédiat d'un marché. S. BLASINI, 115 Passage de la Bourse. 16juin—5f

**A vendre**—Le propriétaire changeant de genre d'affaires, l'épicerie avec la buvette, parfaitement située dans le 3me District, et bien achalandée. S'adresser à B. Lacoste, 117 Decatur. 15juin—2eom.

**Tombes à vendre**—Nouveau cimetière St-Louis à $225, $250 et plus.
MM. KURSHEIDT & BIENVENU,
30mai—2e 114 rue du Camp.

**A LOUER.**

**A louer**—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cuisine et jardin, entrée pour une voiture, 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin.
23 mai—

## Avis aux Créanciers.

**Succession de Sarah Marshall.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 17,742—Division D.

Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Marshall, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17juin—17,22,26

**M. Heilman vs. ses créanciers.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 17,643—Division C.—

Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Isidore Heilman, syndic de l'Etat-Major, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 juin—17 22 26

État de la Louisiane, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Chas. H. Breen vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens du pétitionnaire, Charles H. Breen, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin Vorhies notaire en cette ville, SAMEDI, le 3me jour de juillet 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank B. Lee, Esq., notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 20 mai 1886.
(Signé) N. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
21 mai—3f au 21 juin

État de la Louisiane. — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—William N. Jenkins vs. ses Créanciers.—No 17,868.—Division C.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens du pétitionnaire William N. Jenkins soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le jeudi, 17me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes les autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Dufour Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 14 mai 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15mai—15 18 21

État de la Louisiane.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers.—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Orr, notaire en cette ville, LUNDI, le 14 jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Rasich Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 mai—3f et 30 jrs Député-Greffier.

État de la Louisiane.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Orr, notaire en cette ville, LUNDI, le 14 jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Rasich Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 mai—3f et 30 jrs Député-Greffier.

État de la Louisiane.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Aaron Feitel vs. ses créanciers.—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Orr, notaire en cette ville, LUNDI, le 14 jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Rasich Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30mai—3f au 20juin